

POINT STAT

Mars 2000 - N°0001

Les départs de fonctionnaires devraient atteindre un maximum en 2008 pour retrouver en 2016 le niveau actuel

Début 1999, plus du quart des 1,6 millions d'agents titulaires civils de la Fonction Publique de l'État a dépassé 50 ans.

Le nombre de départs à la retraite est en forte progression depuis 1990 et le dispositif du congé de fin d'activité mis en place fin 1996 a accéléré le rythme des sorties.

Entre 2001 et 2016 plus de 900 000 fonctionnaires devraient cesser leurs fonctions dans les services civils de l'État. Les départs, en début de période, augmenteraient progressivement jusqu'en 2008 pour atteindre 65 000 environ. Ils fléchiraient ensuite et retrouveraient un niveau voisin de 50 000 en 2016.

La prorogation du dispositif du CFA après l'an 2000 modifiera légèrement le volume et le rythme des départs.

Les départs de la fonction publique de plus en plus nombreux entre 1990 et 2000

Depuis le début des années 1990, les fonctionnaires sont de plus en plus nombreux chaque année à partir à la retraite : sans compter les agents de La Poste et France Télécom, ils

étaient 35 500 en 1992, et 39 300 en 1996. Sur les 1,6 millions d'agents titulaires des services civils de l'État (dont plus de 1 million dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur), plus du quart a au moins 50 ans.

Le dispositif du congé de fin d'activité (CFA) mis en place

par la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire a permis aux bénéficiaires de cesser leurs fonctions avant l'âge de la retraite. Ce dispositif a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1999, et élargi aux agents d'au moins 56 ans sous

❶ Sorties définitives prévisibles sur la période 2001/2016 par tranche de deux ans
Estimations DGAFP FP/9 par ministère tenant compte du CFA maintenu sur la période 2001/2016

| Ministère [effectif réel concerné au 31.12.1998] | 2001/2002 | 2003/2004 | 2005/2006 | 2007/2008 | 2009/2010 | 2011/2012 | 2013/2014 | 2015/2016 | Ensemble 2001/2016 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Éducation nationale (enseignement scolaire) [933 700] | 66 400 | 72 100 | 74 900 | 75 100 | 68 800 | 61 800 | 56 500 | 52 700 | 528 300 |
| Économie et finances [183 300] | 8 800 | 10 500 | 12 900 | 14 800 | 14 800 | 14 700 | 14 300 | 13 800 | 104 600 |
| Intérieur [160 700] | 11 600 | 12 000 | 11 800 | 11 600 | 11 100 | 10 400 | 10 000 | 9 700 | 88 200 |
| Universités [114 400] | 6 800 | 7 500 | 8 200 | 8 900 | 8 400 | 7 900 | 7 200 | 6 500 | 61 400 |
| Équipement, transports [96 000] | 5 300 | 6 200 | 7 200 | 8 000 | 8 300 | 8 200 | 7 900 | 7 300 | 58 400 |
| Justice [60 300] | 2 200 | 2 600 | 3 100 | 3 700 | 4 000 | 4 300 | 4 400 | 4 400 | 28 700 |
| Autres ministères civils [89 800] | 4 300 | 4 900 | 5 500 | 6 500 | 6 700 | 6 900 | 7 000 | 6 900 | 48 700 |
| Ensemble [1 638 200] | 105 400 | 115 800 | 123 600 | 128 600 | 122 100 | 114 200 | 107 300 | 101 300 | 918 300 |
| Ensemble, si le CFA est supprimé fin 2000. | 90 600 | 109 000 | 116 500 | 126 300 | 123 300 | 116 600 | 109 100 | 102 500 | 893 900 |

Champ : - État (hors Défense, hors EPN, hors exploitants publics) - Agents titulaires.

certaines conditions. Il le sera également en 2000.

Environ 11 000 agents en 1997 et 7 000 en 1998 (1) ont profité de ce dispositif (2). Un peu moins de 50 000 fonctionnaires ont quitté leur poste en 1997 et 1998, et les départs sur les années 1999 et 2000 seront du même ordre de grandeur.

A partir de 2000, un accroissement du rythme des sorties...

Les prévisions sur l'ensemble des sorties définitives (retraites ou CFA, décès, démissions,...) des titulaires des services civils de l'État sont construites ministère par ministère en examinant les probabilités de départ selon l'âge et le sexe. Ces probabilités sont relativement stables dans le temps. La mise en place du dispositif CFA a cependant fait évoluer à partir de 1997 les probabilités pour les âges concernés de 56 à 59 ans.

Deux modèles ont été envisagés. Ils diffèrent par l'intégration ou non du dispositif CFA : dans l'un le CFA est supposé étendu à toute la période 2001/2016, tandis que dans l'autre le CFA

n'est pas prorogé au delà de l'année 2000. La tendance observée est la même dans les deux modèles : le volume des sorties augmenterait sensiblement dès 2001 pour atteindre plus de 60 000 par an en 2007/2008, puis diminuer pour retrouver en fin de période un niveau annuel d'environ 50 000 (Cf tableau 1).

Les flux de départs estimés ne sont pas tout à fait comparables aux statistiques administratives d'admissions à la retraite, car, lorsque le motif de départ n'est pas la retraite, il y a un décalage entre la date de cessation de fonctions effective de l'agent et la date à laquelle il peut faire valoir ses droits à la retraite.

... puis un ralentissement à partir de 2009

Début 2009, la génération de l'immédiat après-guerre, née entre 1946 et 1949, très présente

dans l'éducation nationale et dans sa grande majorité cessé son activité : de 442 000 à 473 000 personnes devraient avoir quitté la fonction publique entre fin 2000 et fin 2008, dont plus de 300 000 enseignants.

Dans le cas où le dispositif CFA serait maintenu au-delà de l'année 2000, les départs seront plus nombreux entre 2001 et 2006, notamment à l'éducation nationale et au ministère chargé de l'économie et des finances, où nombre d'agents remplissent les conditions requises. On peut estimer à environ 30 000 cet « effet CFA », très concentré sur la période 2001/2006 (Cf tableau 2).

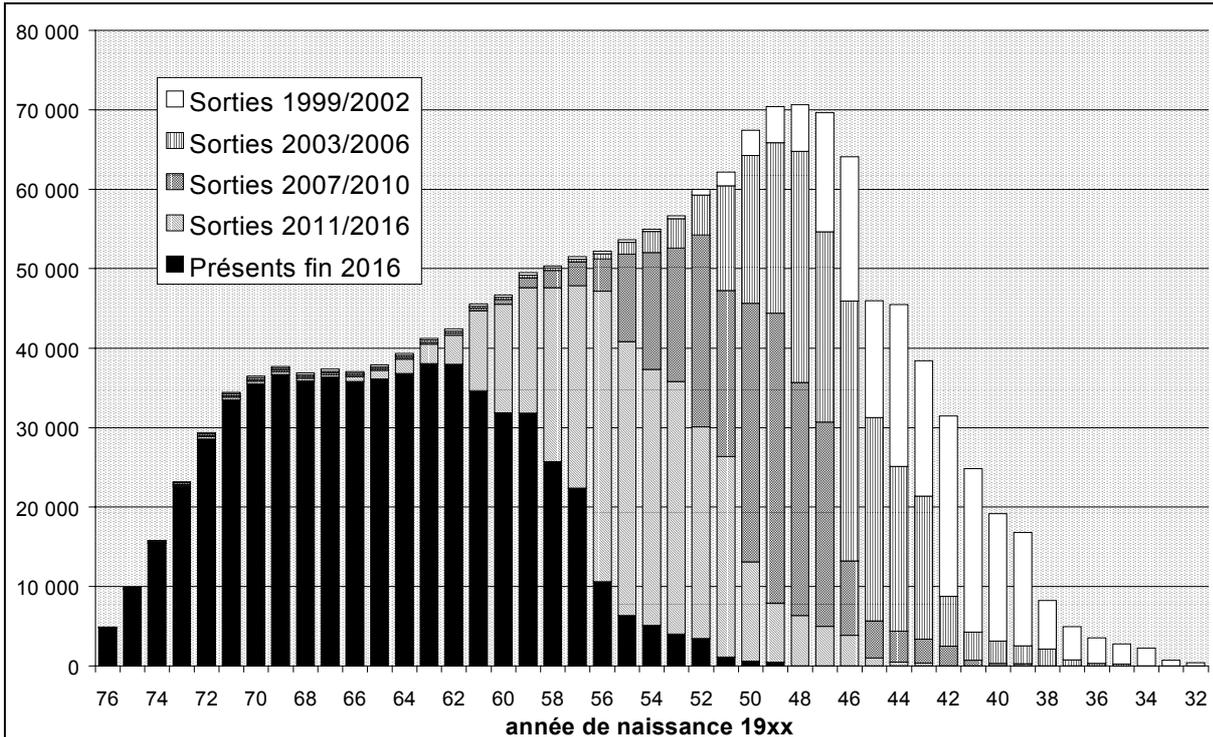
❷ "Effet CFA" sur le rythme des sorties

| Période | 2001/2002 | 2003/2004 | 2005/2006 | 2007/2008 | Ensemble 2001/2008 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|
| Avec le CFA | 105 400 | 115 800 | 123 600 | 128 600 | 473 400 |
| Sans le CFA | 90 600 | 109 000 | 116 500 | 126 300 | 442 400 |
| Différence | 14 800 | 6 800 | 7 100 | 2 300 | 31 000 |

(1) Hors La Poste et France Télécom

(2) Ces agents apparaîtront dans les statistiques des retraites lorsqu'ils auront atteint l'âge requis.

③ Titulaires des services civils de l'État : pyramide des âges au 31.12.1998 et sorties définitives prévisibles



Source : exploitation des fichiers de paie INSEE (bureau des statistiques, des études et de l'évaluation).

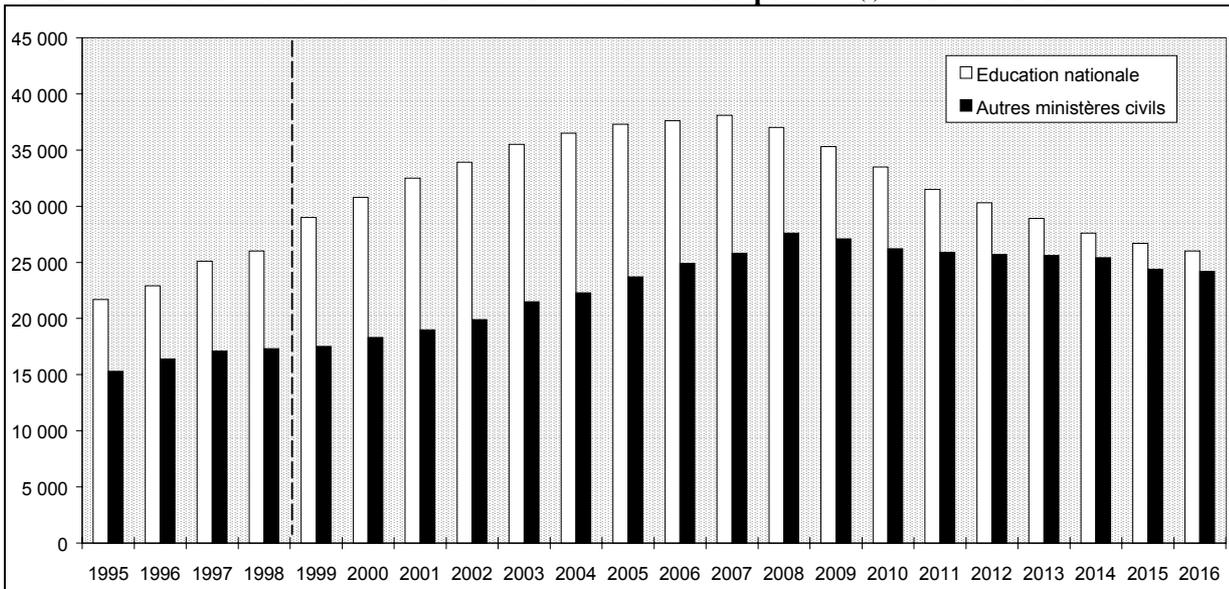
De nombreux départs prévus à l'Éducation nationale, puis au ministère de l'Économie et des finances

Le volume et le rythme des départs sont fonction des pyrami-

des des âges de chaque ministère, qui reflètent les politiques de recrutement intervenues depuis 30 ans. Dans l'Enseignement supérieur, 40% des titulaires ont aujourd'hui plus de 50 ans, alors qu'au ministère de la

justice, dont les effectifs connaissent une croissance continue depuis 20 ans, la population est plus jeune : 19% seulement ont plus de 50 ans et l'âge médian est de 40 ans.

④ Les admissions à la retraite de 1995 à 1998 et les sorties prévues (1) de 1999 à 2016



Source : exploitation des fichiers de paie INSEE (bureau des statistiques, des études et de l'évaluation).

(1) Retraites ou CFA, décès, démissions...

Si les sorties selon l'âge varient considérablement selon l'administration concernée et le sexe de l'agent, les probabilités de départ d'un agent - pour un ministère et un sexe donné - sont remarquablement stables (pour les âges potentiellement non concernés par le CFA) : la probabilité pour un homme âgé de 54 ans en début de période de partir dans les deux ans qui viennent est très faible à l'enseignement supérieur (0,6%), de 6,5% à l'Économie, de 22% à l'Éducation nationale, mais de 78% à l'Intérieur. Le poids dans chacune de ces administrations des agents en service actif dont le départ à la retraite est possible à partir de 55 ans est à l'origine de ces écarts.

Les sorties de l'Éducation nationale, qui concerneront en 2001 environ 3% des effectifs en fonc-

tion, après avoir progressé de l'ordre de 1 000 par an en moyenne annuelle jusqu'en 2004, devraient augmenter moins sensiblement jusqu'en 2007/2008, puis décroître assez rapidement jusqu'à la fin de la période.

Au ministère de l'Économie et des finances, le rythme des départs devrait progresser jusqu'en 2008 pour atteindre un niveau moyen d'environ 7 000 départs annuels, lequel devrait rester à peu près stable jusqu'en 2016. Au ministère de l'Intérieur, c'est en début de période (2003/2004) que les sorties les plus nombreuses seront enregistrées.

Seul le ministère de la Justice devrait connaître une progression constante des flux de départ sur la période.

Pierre MASSAL

Le champ de l'étude

Agents titulaires des services civils de l'État en fonction au 31 décembre 1998.

La source : les fichiers de paie de l'Administration

Les salariés de l'État sont recensés par l'INSEE à partir des fichiers de paie informatisés. Les années paires, une enquête complémentaire permet d'appréhender les agents dont la paie n'est pas encore informatisée. Seuls les fichiers des années paires recouvrant l'ensemble du champ sont utilisés ici.

La méthodologie utilisée

La comparaison des pyramides des âges des agents titulaires de l'État au 31 décembre 1992, 94, 96 et 98 permet de calculer des taux de sortie moyens sur une période de 2 ans selon le ministère d'appartenance, l'âge et le sexe. Les sorties prévisibles sont estimées en appliquant ces taux à la structure par âge.

Ce mode de calcul imposé par les données disponibles sous-estime légèrement le phénomène car, d'une part, il laisse de côté les sorties prématurées, d'autre part il ne permet pas de tenir compte des entrées tardives dans le ministère étudié.

Exemple : 2 472 femmes nées en 1942 étaient en fonction au ministère de l'Économie et des Finances au 31.12.1996 (elles avaient alors 54 ans révolus). Deux ans après, on en retrouve 2 302 (âgées de 56 ans).

L'approximation utilisée consiste à considérer l'écart (170) comme le nombre de sorties définitives ayant concerné ces agents pendant la période de deux ans allant du 01/01/1997 au 31/12/1998, alors qu'il s'agit en fait de la résultante des sorties et des entrées pendant cette période des agents féminins de ce ministère nés en 1942.

Taux de sortie prévisionnel :

Le taux de sortie utilisé pour calculer les sorties prévisibles sur la période 1999/2010 est une moyenne pondérée des taux de sorties des périodes précédentes :

$Taux_{92/98} = (3 * taux_{96/98} + 2 * taux_{94/96} + 1 * taux_{92/94}) / 6$

Dans le modèle prolongeant le CFA jusqu'en 2016, les taux des âges concernés (56, 57, 58 et 59 ans en début de période) ont été majorés en tenant compte des départs en CFA de 1997 et 1998

Sorties : une légère sous-estimation

Le modèle donne des prévisions de sorties définitives des agents de plus de 45 ans. Il sous-estime l'ensemble des sorties de la façon suivante :

Sorties prévues = ensemble des sorties - entrées tardives (après 45 ans) - sorties prématurées (avant 45 ans).

Les composantes "entrées tardives" et "sorties prématurées" sont relativement stables et peuvent s'estimer ainsi, sur une période d'un an :

- sorties prématurées = 0,3% de l'effectif âgé de 45 ans et moins
- entrées tardives = 1% des entrants de l'année.

POINT STAT

◆ Pour en savoir plus...

"La fonction publique et la réforme de l'État mars 1998-mars 1999"

Rapport annuel publié par la Documentation Française
29-31 quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
tél. : 01.40.15.70.00

"Les chiffres clés de la Fonction publique de l'État 1999"

Diffusé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Minitel 3616 code
Fonctionnaire
Site INTERNET :
www.fonction-publique.gouv.fr

◆ Réalisation

Eric TROESTLER

Directeur
de la publication
Gilbert SANTEL

Ministère de la
fonction publique et
de la réforme de l'État

DGAFP
Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

Bureau des statistiques,
des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone
75700 Paris SP 07
Secrétariat : 01.42.75.79.36
Télécopie : 01.42.75.88.68